

**Entrée en vigueur – Règlements 2024-869 et 2024-871**

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

**2024-869 intitulé : « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 800 000 \$ pour des travaux de réfection de pavage et des infrastructures de béton dans l'emprise municipale en secteur urbain ».**

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 4 mars 2024 pour un emprunt de 1 800 000 \$.

**2024-871 intitulé : « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 574 000 \$ pour des travaux de stabilisation du chemin Bourbonnière ».**

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 4 mars 2024 pour un emprunt de 574 000 \$.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 18 mars 2024  
(G-2024.12)

M<sup>e</sup> Lynda-Ann Murray, greffière